



Rapport d'activité

Année 2022

SOMMAIRE

1. VIE POLITIQUE ET ADMINISTRATIVE.....	2
2. GESTION BUDGETAIRE	2
3. ANIMATION TECHNIQUE.....	2
4. MISE EN ŒUVRE DU SCoT	2
5. ENERGIE CLIMAT TRANSITION ECOLOGIQUE.....	4
6. PROJETS SUR LESQUELS LE SCoT EST CONSULTE OU ASSOCIE.....	6
7. LOI CLIMAT ET RESILIENCE - CONFERENCE DES SCoT	9
8. COMMUNICATION	10

ANNEXE

TABLE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL ADOPTEES EN 2022.....	10
--	----

1. VIE POLITIQUE ET ADMINISTRATIVE DU SyCoTeB

Le Bureau Syndical s'est réuni à 7 reprises en 2022 les 4 février, 24 mars, 10 mai, 23 juin, 20 septembre, 25 octobre et 22 novembre. Il a émis 23 avis sur des projets photovoltaïques, et sur des documents et autorisations d'urbanisme.

Le Comité Syndical s'est réuni à 4 reprises en 2022 les 1^{er} mars, 7 avril, 7 juillet et 6 décembre. 13 délibérations ont été adoptées (Tableau des délibérations en annexe).

2. GESTION BUDGÉTAIRE

Budget primitif 2022

Il a été voté pour 232 458,65 € en section de fonctionnement et, en section d'investissement, pour 12 281,70 € en dépenses et 63 864,26 € en recettes.

Les dépenses réalisées ont été pour l'essentiel composées :

En fonctionnement

- des dépenses engagées en moyens humains (2 agents à temps complet) : 136 583,13 €
- de fournitures et services nécessaires au bon fonctionnement du syndicat (location des bureaux du syndicat, assurances, Système d'Information Géographique, logiciels...) : 19 287,61 €
- et des charges de gestion et frais financiers (intérêts ligne de trésorerie) : 28 868,56 €.

En investissement

- le remplacement d'un ordinateur portable pour 1 195 €,
- des dépenses d'ordre (subventions d'investissement transférées au compte de résultat) : 11 081,70 €.

Les recettes perçues étaient constituées :

En fonctionnement

- des contributions des EPCI membres du syndicat mixte : 189 924 €,
- le solde de la subvention de l'ADEME pour l'animation du Plan Climat : 31 347,95 €,
- de recettes d'ordre (subventions d'investissement transférées au compte de résultat) : 11 081,70 €.

En investissement

- du résultat de l'exercice 2021 (30 010,29 €),
- du FCTVA (1 275 €)
- de recettes d'ordre (amortissements) : 32 578,97 €.

Le compte administratif de l'exercice 2022 a fait apparaître excédent de fonctionnement de 4 460,84 € et un excédent d'investissement de 51 587,56 € dû aux amortissements.

3. ANIMATION TECHNIQUE DU SyCoTeB

Christophe ANDRES, Directeur du Syndicat.

Caroline IRAGNE, Secrétaire comptable du Syndicat.

Tandis que le télétravail est très occasionnellement pratiqué en 2022, les réunions et les formations « à distance » qui avaient commencé à se développer avec la crise du COVID sont devenues pratiquées courantes en 2022.

4. MISE EN OEUVRE DU SCoT

La feuille de route de la mise en œuvre du SCoT approuvée le 16 décembre 2020 prévoit la création de commissions thématiques.

Les quatre **commissions** créées en 2021 ont poursuivi le rythme de leurs réunions à savoir deux fois par an.

Commission « Désenclavement et lisibilité économique » présidée par Jérôme BETAILLE

Le 25 janvier 2022

La commission s'était donné un axe prioritaire de travail pour 2022 : promouvoir et développer l'activité économique de la filière bois-forêt (production forestière, sciage, construction bois, fabrication de contreplaqué, de panneaux de fibres et particules, isolation thermique, fabrication de meubles, charpente et menuiseries...).

L'ambition poursuivie était d'agir pour que le territoire du Bergeracois puisse développer cette filière économique dans une démarche de « circuit court », tant pour la production de la ressource que pour son utilisation.

Les membres de la commission ont pu échanger avec deux intervenants de l'interprofession Forêt Bois Papier (FIBOIS) et du Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF) sur les enjeux économiques liés à la forêt sur le territoire du SCoT du Bergeracois.

Présentation des points suivants :

- Présentation de l'Interprofession et du CRPF : organisation, missions.
- La forêt « en chiffres » (surface, essences, etc).
- Ses caractéristiques :
 - Une forêt multifonctionnelle (stockage de carbone, concours à la qualité des eaux, à la richesse de la biodiversité et à l'attractivité du territoire),
 - Une forêt morcelée,
 - Une forêt soumise aux aléas climatiques.
- La filière économique « forêt-bois-papier » : les différents secteurs d'activité (exploitation forestière, transformation du bois, construction bois, bois-énergie, papier) et les principales entreprises du territoire.
- Les métiers/formations et leur attractivité, les besoins en main d'œuvre.

Eléments marquants des échanges

- La surface de la forêt en Dordogne a plus que doublé en 150 ans. Elle est composée de 78 % de feuillus et 22 % de résineux (rapport constant même si, pour replanter, les résineux sont majoritairement choisis). Les chênes se portent bien car ils s'adaptent.
- Veiller à conserver les gares équipées pour le fret ferroviaire (le territoire exporte du bois).
- Le potentiel économique de la forêt est important et pourrait être développé : la commission continuera à y travailler.

Le 20 décembre 2022

Présentation des points suivants :

- Les outils et actions existant en faveur du développement local de la filière forêt-bois et leur mise en œuvre (présentés par les intervenants d'Interbois et du CRPF)
- La compensation carbone en forêt
- La valorisation des déchets et recyclables du bois

Eléments marquants des échanges

- Réflexions sur la filière bois-énergie et sur le rôle des collectivités dans son développement :
 - quels sont les freins à l'installation d'une chaudière bois dans une collectivité (problèmes techniques, financiers) et comment les lever ?
 - voirie à adapter pour le transport du bois
 - souhait de la commission : inviter la Fédération des CUMA et travailler sur des cas concrets (projets de chaudière-bois à Liorac et à Eymet par exemple)
- Au-delà de l'enjeu environnemental, l'enjeu économique de la compensation carbone en forêt est souligné : il faut attirer les entreprises de plus de 500 salariés (soumises à un bilan carbone obligatoire) pour qu'elles viennent compenser sur le territoire.

Commission « Stratégie urbaine et développement durable » présidée par Michel DELFIEUX

Le 10 juin 2022

Présentation des points suivants :

- Présentation par la SEM24 Périgord Energies de ses offres de production
- Inventaire du foncier dédié au photovoltaïque (PV) compatible avec le SCoT
- Traitement de proximité des déchets végétaux (broyage)

Eléments marquants des échanges

- Si chaque commune de Dordogne installait une mini-centrale PV de 5000 m², la consommation annuelle de 20 % de la population du département serait couverte par cette énergie renouvelable produite localement et dont les bénéficiaires profitent au territoire.
- Il serait intéressant de relocaliser la production de panneaux PV en France.
- La commission est favorable à la poursuite de la réalisation de l'inventaire du foncier dédié au photovoltaïque par le SyCoTeB.
- Après une présentation rapide des enjeux du broyage, des actions menées localement et des solutions de gestion d'un service de broyage, la commission a décidé d'approfondir ce sujet.

Commission « Habitat, déplacements et services » présidée par Didier CAPURON

Le 10 octobre 2022

Présentation des points suivants :

- OPAH – RR (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Revitalisation Rurale) : enjeux et principes
- Zéro Artificialisation Nette (ZAN) : vers de nouvelles formes urbaines
- Eco-rénovation des maisons de village

Eléments marquants des échanges

- Il faudra se poser la question de l'opportunité de lancer une OPAH-RR sur le territoire du SCoT
- Le Bimby (« build in my back yard » = construire dans mon jardin) a été présenté : ses principes, ses avantages (économie de foncier, maintien des personnes âgées en leur domicile, etc), des exemples de réalisations ont été montrés.
- Concernant l'opération Bimby lancée à Périgueux (mise à disposition gratuite d'architectes pour des propriétaires intéressés par des projets Bimby), la commission en a relevé l'intérêt (250 projets réalisés pour 600 projets conçus) et des propositions alternatives ont été faites :
 - Sensibiliser architectes et pétitionnaires à l'optimisation des parcelles : organiser des ateliers animés par le CAUE, inviter les architectes locaux à des réunions dédiées

- Sensibiliser les banques sur les questions foncières pour que la rénovation ne soit pas pénalisée dans l'obtention de crédits
- Envisager le Bimby en matière commerciale
- Faire connaître les solutions d'éco-rénovation pour en développer l'utilisation et faire diminuer le prix des matériaux bio-sourcés grâce à l'augmentation de la demande.

Commission « Promotion du Capital Nature » présidée par Jean-Marc GOUIN

Le 15 novembre 2022

Présentation des points suivants :

- Etude 2023 "Préservation et restauration des vieilles forêts et autres boisements à forts enjeux" de la Communauté de communes des Bastides Dordogne Périgord : présentation des objectifs, des étapes et du calendrier par Benoit Duhazé (Conservatoire d'Espaces Naturels Nouvelle-Aquitaine)
- Présentation de l'atlas départemental des paysages

Éléments marquants des échanges

Sur l'étude

- Des propositions ont été faites en termes de concertation et de communication : une réunion publique de lancement, des temps festifs à organiser selon un schéma itinérant.
- L'importance d'associer tous les acteurs à ce travail est soulignée, notamment les sociétés de chasse et les DFCI.
- Sur l'état des forêts : la maladie des châtaigniers est-elle toujours avérée ?
- Flécher les financements issus de la compensation sur la restauration des corridors.

Sur les paysages en général

- De quels moyens dispose-t-on pour préserver le paysage ? Le règlement des documents d'urbanisme, la pédagogie en direction des pétitionnaires de maisons individuelles, le pouvoir de police du maire pour refuser un permis de construire non-conforme avec le volet paysager.
- S'inspirer de l'expérience d'autres territoires qui parviennent à imposer des règles pour préserver une harmonie architecturale (Lot, Pays Basque...)
- Encadrer la construction individuelle mais aussi la production de logements sociaux et les constructions commerciales.
- Retrouver une harmonie architecturale sans passer obligatoirement par la maison périgourdine (bardage bois par exemple), amplifier la réhabilitation du logement vacant, développer la végétalisation des constructions, travailler sur les zones N (préserver les haies, aménager des coupures d'urbanisation même dans les bourgs), densifier les hameaux existants et les sortir de la zone U pour les préserver avec un règlement spécifique de la zone N qui autorise la rénovation des bâtiments existants.

5. ENERGIE-CLIMAT TRANSITION ECOLOGIQUE

En 2022, le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) du Bergeracois a été mis en œuvre au moyen d'actions de communication et par la diffusion de son programme d'action.

- **Actions de communication et de sensibilisation**

PORTES SUD PÉRIGORD

L'agriculture locale face au changement climatique



Pascal Delteil, le président du SyCoTeB, a introduit la conférence de Sylvain Pellerin, assis à ses côtés. Muriel Weiner

Jeudi 14 avril, la conférence-débat organisée par le Syndicat de cohérence territoriale du Bergeracois (SyCoTeB), en partenariat avec le comité scientifique AcclimaTerra, a attiré plus d'une cinquantaine d'auditeurs à l'espace culturel d'Eymet. Des maîtres du territoire, des agriculteurs, des écologistes et des habitants sont venus écouter Sylvain Pellerin, directeur de recherche à l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (Inrae),

gré tout pu entendre quelques voix au sujet des relocalisations de productions y compris celles destinées à l'élevage, mais aussi à propos des autorisations de lacs collinaires, du dimensionnement des installations relatives aux énergies renouvelables (éolien et photovoltaïque) ou encore des habitudes de consommation (manger moins de viande, partir moins souvent au bout du monde pour des vacances de quelques jours, préférer le vélo à la voiture pour les courts trajets, etc.)

Dans le cadre de l'animation du Plan Climat, la mise en place d'actions de communication et de sensibilisation est prioritaire. Ainsi, une **conférence débat** sur le thème « L'agriculture face au changement climatique » a été organisée par le SyCoTeB avec le comité scientifique AcclimaTerra le 14 avril au Centre culturel d'Eymet. Sylvain Pellerin, directeur de recherche à l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (INRAE), a présenté l'impact du changement climatique sur les productions agricoles du territoire et les adaptations possibles.

Après un long (trop long ?) rappel des récentes projections du Groupe Intergouvernemental d'experts de l'évolution du climat (Giec), Sylvain Pellerin a évoqué la manière dont l'agriculture devra à la fois s'adapter au changement climatique et contribuer à son atténuation. « Non seulement l'agriculture peut réduire ses émissions, mais elle est aussi source de solution potentielle, car elle contribue à la séquestration de carbone », a indiqué le chercheur, qui appelle à la mobilisation croisée des acteurs du monde agricole et de la recherche.

Un débat trop court
Le débat a été court. On a mal-

Flambée des courbes
Une participante a d'ailleurs relancé la discussion en relevant que la flambée des courbes d'émission de CO₂ a débuté dans les années 1950. « Ce n'est pas un hasard, on devrait quand même mettre en évidence que c'est un problème de civilisation lié à la consommation de masse. » La pertinence de la remarque a été reprise par Sylvain Pellerin, convenant, en guise de conclusion, qu'aucune solution sectorielle simpliste ne réglerait tout, mais qu'il fallait agir par des combinaisons de leviers dans tous les domaines.

Muriel Weiner

Journal Sud Ouest 26/04/2022

Conférence Débat

L'AGRICULTURE face au changement climatique

Jeudi 14 avril à 18h30
Centre culturel d'Eymet

ENTREE LIBRE

Venez rencontrer
Sylvain PELLERIN
Directeur de recherche à INRAE,
spécialiste des liens entre agriculture et changement climatique






AGEDI
Dépôt BERGERAC
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 07/07/2023
024-200027134-20230704-2023_06-DE

En juillet, le SyCoTeB a publié des articles sur l'**application « Aux Actes ! »** créée par la Maison Numérique de la Biodiversité que porte le Département. Cette application est mise à la disposition des collectivités locales et acteurs locaux pour communiquer sur leurs actions en faveur de la transition écologique auprès des habitants et les mobiliser. C'est un nouveau vecteur de communication qui peut permettre au syndicat de promouvoir la mise en œuvre des actions du Plan climat, d'annoncer des événements et de solliciter le grand public sur la connaissance du territoire (pour la réalisation future d'un inventaire des espaces naturels dégradés par exemple).



Des informations en lien avec la mise en œuvre du PCAET ont également été diffusées dans la **newsletter** créée par le syndicat en 2022 : informations relatives à des appels à projets, rappel sur les permanences info-énergie du territoire, diffusion de guides (celui de l'ADEME sur l'agrivoltaïsme par exemple)...

- **Diffusion du programme d'action du PCAET selon ses différents axes auprès d'acteurs divers**

Transition énergétique

- Participation à des réunions d'informations, colloques, groupes de travail
- ✓ Rencontre avec le SDE24 et l'IVBD sur la transition énergétique dans la viticulture
- ✓ Colloque « Sobriété foncière et transition énergétique » organisé par la Région le 25 avril
- ✓ Journées d'été Acclimaterra le 30 juin à Bordeaux
- ✓ Webinaire sur une proposition de cadastre solaire (entreprise CYTHELIA, le 13 octobre)
- ✓ Présentation du bilan d'activité de la Plateforme de rénovation énergétique de la Dordogne portée par le Département de la Dordogne en partenariat avec l'ADIL 24, le CAUE 24 et Soliha Dordogne-Périgord le 29 novembre
- ✓ Colloque « Géothermie » à Bergerac le 8 décembre
- ✓ Participation à la commission de consultation paritaire pour la transition énergétique (SDE 24)
- ✓ Groupe de travail « Plateforme de rénovation énergétique » mis en place par le Département
- Rencontre avec des porteurs de projets EnR et entreprises du secteur de la transition énergétique

Face au dépôt croissant de projets de parcs photovoltaïques, au développement de l'agrivoltaïsme, le SyCoTeB est de plus en plus sollicité pour rencontrer les porteurs de projets en amont afin de faire connaître les objectifs du territoire et les attentes du SCoT et du Plan Climat pour améliorer la compatibilité des projets avec ces documents.

Le syndicat rencontre également les entreprises et acteurs du secteur : Engie Green, Akuo, SEM 24 Périgord Energie, Fonroche (solutions d'éclairage public solaire), FD CUMA...

- Identification du foncier apte à recevoir des projets photovoltaïques

Les délégués du SyCoTeB, lors du comité syndical du 7 juillet 2022, ont approuvé la démarche d'inventaire du foncier apte à recevoir des projets photovoltaïques, compatible avec les objectifs du SCoT du Bergeracois en matière de protection des espaces agricoles, de protection des paysages et des espaces identifiés sur la carte de la Trame Verte et Bleue (espaces naturels et biodiversité à préserver).

Dans ce cadre, le SyCoTeB identifie des parcelles sur des communes de son territoire et transmet une fiche à la commune concernée. Il s'agit d'une première identification : les données de faisabilité technique et autres éléments tels que les périmètres de protection autour de monuments historiques ne sont pas étudiés mais le SyCoTeB rencontre les élus souhaitant approfondir les informations dont ils disposent. Par exemple, Christophe Andrès, directeur du SyCoTeB, a participé à la Conférence des Maires de la CCPSP dédiée à un projet photovoltaïque sur son territoire.

Environnement - Biodiversité

- Participation à des réunions
- ✓ Réunion organisée par la LPO et Terres de liens sur la biodiversité : Périgueux le 07/04
- ✓ 1er atelier du Programme Life Vallée de la Dordogne sur le thème « Gestion des Espèces Exotiques Envahissantes » organisé par EPIDOR et UNICEM Nouvelle-Aquitaine, le 9 juin au Fleix.
- ✓ Réunions de travail avec la mairie de Bergerac sur la transition écologique le 26/04, sur le projet « Bergerac, ville 30 » le 17 mai, sur les îlots de fraîcheur, le 29 septembre
- ✓ Conseil National de la Refondation 02/12/22 à Bordeaux en présence de Bérangère Couillard, secrétaire d'Etat à l'écologie : participation à l'« Atelier Climat et biodiversité » relatif à la mobilisation de l'ensemble de la société en faveur de la biodiversité
- Participation à des groupes de travail
- ✓ Groupe Foncier/Biodiversité de l'Agence Régionale de la Biodiversité
- ✓ Groupe de travail « Maison numérique de la biodiversité » sur la stratégie "Eviter, compenser, réduire" le 5 décembre
- ✓ Présence à la COP24 qui réunit les acteurs "clés" de la transition énergétique (Communes, intercommunalités, services publics... pour réfléchir à la transition énergétique de la Dordogne : Boulzac le 15 février.
- ✓ COPIL de la démarche d'économie circulaire (Écologie Industrielle et territoriale) du bergeracois (Coop'actions)

6. PROJETS SUR LESQUELS LE SyCoTeB EST CONSULTÉ OU ASSOCIÉ

Le SyCoTeB est régulièrement consulté pour avis sur des documents d'urbanisme (PLUi) ou autorisations d'urbanisme (permis de construire, déclarations de projets, etc) des communes et EPCI de son territoire mais aussi sur les documents d'urbanisme de territoires voisins (SCoT, PLUi...). C'est le bureau et le Président qui émettent ces avis par délégation du comité syndical (liste des avis ci-après).

Le SyCoTeB est également associé aux procédures d'élaboration ou de révision des documents d'urbanisme de son territoire et au-delà (SCoT, PLUi, SRADDET...).

Le Président siège à la commission départementale d'aménagement commercial (CDAC) et à la commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF).

Le SyCoTeB est par ailleurs intégré dans divers groupes de travail.

- **Association du SyCoTeB dans les procédures relatives aux documents d'urbanisme sur le territoire du SCoT et au-delà**
 - ✓ Participation à la Conférence des Maires de la CCPSP dédiée au PLUi en cours d'élaboration : intervention de Christophe ANDRES sur l'Observatoire CCPSP / SCoT de la consommation d'espace à mettre en place dans le cadre de la loi Climat et Résilience
 - ✓ Elaboration du PLUi de la communauté de communes Bastides Dordogne-Périgord : réunions de travail avec le service Urbanisme de la collectivité, participation à la Conférence des maires (13/09/2022)
 - ✓ Travail conjoint avec le service Urbanisme de la CAB sur la compatibilité du PLUi avec le SCoT révisé
 - ✓ Participation à la commission locale du Site Patrimonial Remarquable (AVAP-SPR) de Bergerac
- **Participation du SyCoTeB aux comités de pilotage relatifs à l'élaboration d'un Règlement Local de la Publicité Intercommunal (RLPI)**
 - ✓ COPIL RLPI CAB les 17/05/2022, 12/10/2022
 - ✓ COPIL RLPI CCBDP les 03/05/2022, 19/10/2022
- **Organisation de réunions techniques avec les EPCI membres ou avec les territoires voisins**
 - ✓ sur le développement économique avec la CC du Pays Foyen le 08/09/2022
 - ✓ sur la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers et sur l'inventaire des zones d'activité économiques le 22/09/2022
- **Réunions de travail sur des projets d'aménagements**
 - ✓ avec le service Urbanisme de la CAB et la mairie de Bergerac : Etude du quartier de la gare (03/02/2022)
 - ✓ avec la commune de Pomport : projet d'écoquartier (17 et 29 mars 2022, 10/11/2022)
- **Travail en collaboration avec la Délégation du Grand Bergeracois**
 - ✓ Participation à la réunion préparatoire à la contractualisation avec la Région
 - ✓ Participation au conseil de développement du Grand Bergeracois
- **Suivi des projets de production d'Energies Renouvelables (EnR)**

Les projets de centrales photovoltaïques au sol sont déposés auprès du guichet unique. Celui-ci s'appuie sur un comité technique présidé par le préfet de la Dordogne pour émettre des recommandations relatives au projet. Le SyCoTeB est associé au comité technique et au guichet unique pour les dossiers concernant son territoire.
- **InterSCoT Régional et Fédération Nationale des SCoT (FNS)**
 - ✓ Participation au club technique de la Fédération nationale des SCoT et au club "Mise en œuvre" dans le cadre de l'InterSCoT
 - ✓ Participation à l'assemblée générale et au conseil d'administration de la fédération et à différents séminaires ou formations dont « Le SCoT - Elaborer un document d'aménagement artisanal, commercial et logistique » le 22/09/2022, « Logistique dans les SCoT » le 01/12/2022, et les Rencontres nationales des SCoT sur le thème « Vers de nouveaux modèles d'aménagement des territoires », à Besançon du 15 au 17 juin 2022
 - ✓ Représentation de la FNS au comité « Urbanisme » de la Fédération du commerce et de la distribution le 7 septembre
- **Interventions, témoignages du SyCoTeB (en présentiel ou à distance)**
 - ✓ Intervention de Christophe ANDRES en visioconférence lors des « Rencontres TEPOS Nouvelle-Aquitaine Sobriété foncière » organisées par la Région et l'ADEME le 6 mai : partage d'expérience sur les démarches Plan climat et SCoT du Bergeracois en matière de sobriété foncière
 - ✓ Intervention de Christophe ANDRES sur le foncier agricole lors des Assises Nationales du foncier des territoires les 6 et 7 octobre à Nancy
 - ✓ Intervention de Christophe ANDRES sur la mise en oeuvre de la loi Climat résilience pour la Fédération Nationale des SCoT lors des Assises des cadres dirigeants des collectivités territoriales le 14 octobre à Bordeaux
 - ✓ Intervention de Christophe ANDRES auprès d'étudiants de l'INET (l'Institut national des études territoriales forme et accompagne les cadres dirigeants en poste et en devenir des collectivités territoriales) lors du séminaire organisé par l'Agence Régionale de la Biodiversité en Nouvelle-Aquitaine le 10 novembre

• **Avis du SyCoTeB sur les documents et autorisations d'urbanisme**

Le SyCoTeB a été sollicité au cours de l'année 2022 pour émettre un avis sur les dossiers suivants :

DEMANDEUR	Direction Départementale des Territoires (DDT) : Guichet unique des EnR
Objet	Avis sur le projet de centrale photovoltaïque au lieudit « Solle du Bost » sur la commune du Fleix
Date avis	10 mars 2022
Nature de l'avis	Avis favorable compte tenu de la compatibilité du projet avec le SCoT et le Plan climat sous réserve de la prise en compte des remarques énoncées et des réponses qui seront apportées.
DEMANDEUR	Direction Départementale des Territoires (DDT) : Guichet unique des EnR
Objet	Avis sur le projet de centrale photovoltaïque adossé à l'ouest à la centrale solaire existante mise en service fin 2017 sur la commune de Faux
Date avis	10 mars 2022
Nature de l'avis	Avis favorable au regard des compléments d'information apportés par M. le Maire de Faux.
DEMANDEUR	Direction Départementale des Territoires (DDT) : Guichet unique des EnR
Objet	Avis sur le projet « Agrinerie® de Faux », projet de centrale photovoltaïque situé sur les communes de Faux et Monmadalès, sur des parcelles situées au sud du bourg de Faux, près des lieux-dits "la Potence" et "le Bois de Pichot"
Date avis	10 mars 2022
Nature de l'avis	Le projet présenté semblant permettre de combiner production agricole et production d'électricité sur les mêmes parcelles, avis favorable sous réserve des réponses apportées aux remarques énoncées.
DEMANDEUR	Direction Départementale des Territoires (DDT) : Guichet unique des EnR
Objet	Avis sur le projet de centrale solaire photovoltaïque sur un espace agricole de 4 hectares appartenant à la société Polyrey et attenant à son site industriel pour une autoconsommation par l'usine.
Date avis	10 mars 2022
Nature de l'avis	Avis favorable au projet sous réserve de la prise en compte des recommandations énoncées.
DEMANDEUR	Communauté de communes des Bastides Dordogne-Périgord
Objet	Avis sur la révision de la carte communale de la commune de Baneuil
Date avis	24 mars 2022
Nature de l'avis	Avis favorable au regard de la compatibilité avec le SCoT.
DEMANDEUR	Communauté d'Agglomération Bergeracoise
Objet	Avis sur la demande de permis de construire pour la construction d'une Zone Artisanale, Commerciale et d'Activité sur la commune de Creysse dans le périmètre de la polarité commerciale 4 du SCoT
Date avis	24 mars 2022
Nature de l'avis	Avis favorable sous réserve du respect des prescriptions du SCoT énoncées, garantissant la compatibilité du projet avec les objectifs du SCoT.
DEMANDEUR	Direction Départementale des Territoires (DDT) : Guichet unique des EnR
Objet	Avis un projet de centrale photovoltaïque (PV) à Lamonzie-Saint-Martin sur le site d'une exploitation agricole d'élevage de bovins (17 ha)
Date avis	10 mai 2022
Nature de l'avis	Avis défavorable compte tenu de la non-compatibilité du site d'implantation du projet avec les objectifs du SCoT.
DEMANDEUR	Direction Départementale des Territoires (DDT) : Guichet unique des EnR
Objet	Avis un projet de centrale photovoltaïque (PV) à Lalinde sur un terrain agricole actuellement cultivé (6,7 ha)
Date avis	10 mai 2022
Nature de l'avis	Avis défavorable compte tenu de la non-compatibilité du site d'implantation du projet avec les objectifs du SCoT.
DEMANDEUR	Direction Départementale des Territoires (DDT) : Guichet unique des EnR
Objet	Avis un projet de centrale photovoltaïque (PV) sur les communes de Bergerac et Creysse au lieudit « Les Gilets » sur 12,6 ha
Date avis	10 mai 2022
Nature de l'avis	Avis défavorable compte tenu de la situation du projet.

DEMANDEUR	Communauté de communes Isle et Crempse en Périgord
Objet	Avis sur le projet de modification simplifiée n°1 du PLU de Saint Médard de Mussidan
Date avis	10 mai 2022
Nature de l'avis	Avis favorable.
DEMANDEUR	Communauté de communes Isle et Crempse en Périgord
Objet	Avis sur le projet de modification simplifiée n°3 du PLU de Mussidan
Date avis	10 mai 2022
Nature de l'avis	Avis favorable.
DEMANDEUR	Direction Départementale des Territoires (DDT) : Guichet unique des EnR
Objet	Avis sur le projet d'implantation d'une centrale photovoltaïque au lieu-dit « La Potence – Le bois de Pichot » à FAUX sur des terrains agricoles actuellement cultivés (30 ha)
Date avis	23 juin 2022
Nature de l'avis	Le projet présenté semblant permettre de combiner production agricole et production d'électricité sur les mêmes parcelles, avis favorable sous réserve de la prise en compte des recommandations du bureau.
DEMANDEUR	Direction Départementale des Territoires (DDT) : Guichet unique des EnR
Objet	Avis sur le permis de construire relatif au projet d'implantation d'une centrale photovoltaïque route de Bergerac sur la commune de BANEUIL
Date avis	25 août 2022
Nature de l'avis	Avis favorable au projet au titre du renforcement de l'activité industrielle.
DEMANDEUR	Communauté de Communes du Pays Foyen
Objet	Avis sur la modification simplifiée n° 1 du PLUi de la Communauté de Communes du Pays Foyen
Date avis	20 septembre 2022
Nature de l'avis	Avis favorable.
DEMANDEUR	Communauté de communes de la Vallée de l'Homme
Objet	Avis sur la modification n° 1 du PLUi de la Communauté de communes de la Vallée de l'Homme
Date avis	20 septembre 2022
Nature de l'avis	Avis favorable.
DEMANDEUR	Communauté de communes de la Vallée de l'Homme
Objet	Avis sur la modification simplifiée n° 1 du PLUi de la Communauté de communes de la Vallée de l'Homme
Date avis	20 septembre 2022
Nature de l'avis	Avis favorable.
DEMANDEUR	Direction Départementale des Territoires (DDT) : Guichet unique des EnR
Objet	Avis sur le projet d'implantation d'une centrale photovoltaïque au lieu-dit « Le Marais », sur la commune de Gardonne
Date avis	20 septembre 2022
Nature de l'avis	Le bureau syndical, à 6 voix pour et 2 abstentions, émet un avis favorable compte tenu de la compatibilité du projet avec les objectifs du SCoT et du PCAET.
DEMANDEUR	Direction Départementale des Territoires (DDT) : Guichet unique des EnR
Objet	Avis sur le projet d'implantation d'une centrale photovoltaïque au lieu-dit « La Castaniade », sur la commune de Bergerac
Date avis	20 septembre 2022
Nature de l'avis	Avis favorable compte tenu de la compatibilité du projet avec les objectifs du SCoT sous réserve de la prise en compte des observations formulées par le bureau syndical.
DEMANDEUR	Direction Départementale des Territoires (DDT) : Guichet unique des EnR
Objet	Avis sur le projet d'implantation d'une centrale photovoltaïque au lieu-dit « Saint-Christophe-Nord », sur la commune de Bergerac
Date avis	20 septembre 2022
Nature de l'avis	Avis défavorable compte tenu de la non compatibilité du site d'implantation du projet avec les objectifs du SCoT.

DEMANDEUR	Direction Départementale des Territoires
Objet	Avis sur le projet d'implantation d'une centrale solaire photovoltaïque route du Sireygeol sur la commune de Saint-Germain-et-Mons
Date avis	25 octobre 2022
Nature de l'avis	Avis favorable compte tenu de la compatibilité du projet avec les objectifs du SCoT et du PCAET.
DEMANDEUR	Communauté d'Agglomération Bergeracoise
Objet	Avis sur la demande de permis d'aménager pour la création d'un lotissement de 12 lots sur la commune de Sigoulès et Flaugeac
Date avis	22 novembre 2022
Nature de l'avis	Avis de non compatibilité du projet avec les objectifs et orientations du SCoT.
DEMANDEUR	Communauté d'Agglomération Bergeracoise
Objet	Avis sur la demande de permis d'aménager pour la création de 3 lots sur la commune de Monestier
Date avis	22 novembre 2022
Nature de l'avis	Avis favorable sous réserve de la mise en compatibilité du projet avec les objectifs du SCoT.
DEMANDEUR	Communauté d'Agglomération Bergeracoise
Objet	Avis sur la demande de permis de construire un bâtiment à usage commercial et de loisirs à Saint-Laurent-des-Vignes
Date avis	22 novembre 2022
Nature de l'avis	Avis favorable compte tenu de la compatibilité du projet avec le SCoT sous réserve de la prise en compte des recommandations formulées par le bureau syndical.

7. LOI CLIMAT ET RESILIENCE - CONFERENCE DES SCoT

En 2022, le SyCoTeB a continué à travailler en étroite collaboration avec la Fédération nationale des SCoT et l'Interscot Nouvelle-Aquitaine autour de l'application de la loi portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets promulguée le 22 août 2021.

Cette loi a placé les SCoT au cœur de la mise en œuvre de la trajectoire vers le Zéro Artificialisation Nette (ZAN) 2050. Elle dispose qu'une Conférence des SCoT doit se réunir dans les six mois suivant la publication de la loi et proposer à la Région les outils et modalités pour limiter l'artificialisation des sols (enjeux fonciers, modalités d'accompagnement qui sembleraient utiles aux SCoT pour construire leur trajectoire ZAN, ou pour mettre en œuvre le ZAN sur leur territoire, ...). Une Conférence des SCoT a été instaurée par la loi pour formuler des propositions à la Région qui viendront alimenter les travaux d'évolution de son SRADDET. L'objectif est de sensibiliser la Région aux projets des territoires (logements, accueil d'entreprises, etc) pour partager le foncier en fonction des projets : l'enjeu est donc capital pour les territoires.

En 2021, les SCoT avaient décidé de ne pas attendre la conférence pour commencer à travailler ensemble dans le cadre de l'Interscot Nouvelle Aquitaine et tenter de trouver un consensus. En 2022, une première contribution au SRADDET de la Conférence régionale des SCoT Nouvelle-Aquitaine a été présentée et approuvée à l'unanimité des SCoT présents lors de la **première réunion de la Conférence le 11 février 2022** à Bordeaux. La rédaction de ce document rassemblant les propositions d'amendements ou d'ajustements au sujet de la ventilation des attentes de la loi dans le SRADDET formulées par les SCoT de Nouvelle-Aquitaine à la Région a représenté un travail important des élus et techniciens des SCoT.

A la suite de cette présentation, les SCoT ont poursuivi leur travail pour être en mesure de remettre une proposition finale à la Région, le 22 octobre 2022 au plus tard, avec :

- des réunions Interscot (avec ou sans la Région) les 17 janvier, 18 mars, le 8 avril, en visioconférence ou en présentiel ;
- la participation à des ateliers SRADDET organisés par la Région (atelier « Logistique » le 4 juillet, atelier « Foncier » le 14 avril et le 5 juillet) et à des colloques
- des rendez-vous du Président du SyCoTeB
avec le Président du conseil régional de Nouvelle-Aquitaine,
avec la Préfète de région.

La conférence régionale des SCoT Nouvelle-Aquitaine s'est réunie les 11 février, 8 juin, 28 septembre et 13 octobre pour finaliser et valider sa contribution au SRADDET.

Après remise de cette contribution, de nouvelles réunions de travail se sont tenues avec les techniciens de la Région les 14 et 30 novembre.

Les délégués syndicaux ont été informés des travaux de la conférence régionale des SCoT tout au long de la démarche, lors des comités syndicaux.

Le projet de modification du SRADDET contenant la territorialisation de l'objectif de diminution par deux de la consommation foncière devait être arrêté au printemps 2023 et son approbation devra intervenir au plus tard le 22/02/2024.

Il en découlera une révision des SCoT qui devra être approuvée au plus tard le 22/08/2026 et une révision des PLUi à approuver au plus tard le 22/08/2027.

8. COMMUNICATION

Juillet 2022 : lancement de la première newsletter du SCoT du Bergeracois

Cette « Lettre du SCoT » dématérialisée vise à transmettre aux élus du territoire du SCoT du Bergeracois et aux partenaires du syndicat mixte, des informations sur l'actualité législative pouvant les intéresser, sur des appels à projets et possibilités de financements qu'il s'agisse d'habitat, d'activité économique, d'environnement, de transition énergétique ou tout domaine intéressant l'aménagement du territoire et les collectivités.

Elle donne également accès à des ouvrages et travaux publiés par la Fédération des SCoT ou par des organismes tels que l'ADEME, l'Agence Régionale de la Biodiversité Nouvelle-Aquitaine, etc.

Au total, trois newsletters ont été publiées en juillet, septembre et décembre.



CAP 2040

UN FONDS POUR ACCÉLÉRER LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE DANS LES TERRITOIRES

Annoncé par la Première ministre, Élisabeth Borne, le 27 août dernier, le fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires, aussi appelé "fonds vert", est doté de 2 milliards d'euros afin d'aider, dès 2023, les collectivités territoriales et leurs partenaires à accélérer leur transition écologique. Inscrit dans la loi de finances 2023 et coordonné par la Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature (D.GALN), en qualité de responsable de programme, ce fonds doit permettre le déploiement d'actions territoriales, sous la responsabilité des préfets.

ANNEXE : TABLE DES DELIBERATIONS 2022 DU COMITE SYNDICAL

DATE	N°	OBJET
01/03/2022	2022-01	Débat d'orientations budgétaires
01/03/2022	2022-02	Débat sur la protection sociale complémentaire des agents
07/04/2022	2022-03	Vote du compte administratif 2021
07/04/2022	2022-04	Approbation du compte de gestion
07/04/2022	2022-05	Affectation des résultats
07/04/2022	2022-06	Adoption du budget primitif 2022
07/04/2022	2022-07	Publicité des actes du Syndicat de Cohérence Territoriale du Bergeracois
07/07/2022	2022-08	Rapport d'activités 2021
07/07/2022	2022-09	Renouvellement convention AGEDI de mise en conformité du traitement des données informatiques (RGPD)
06/12/2022	2022-10	Budget principal : Délibération modificative n° 1
06/12/2022	2022-11	Renouvellement ligne de trésorerie
06/12/2022	2022-12	Assurance statutaire du personnel
06/12/2022	2022-13	Frais de déplacement temporaires du personnel du SYCOTEB : renouvellement des règles dérogatoires